

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-039

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLUE :** Madame Johanna BECKERT

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Martine BIARD ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nicole COHEN ; M. Benoît DESACHY ; Mme Marie-Agnès CHALANCONFERNANDES ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Yoann STUCK ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Denis MAIGRE (Adjointe) ; M. Gonzague ZIEGLER donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

**Membres absents :** 4 - Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; M. Claude LARDY ; Mme Géraldine BALLIGAND, et Mme Nathalie MAYEN ne prennent pas part au vote.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 29

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU FONDS DE DOTATION « ÉCULLY PATRIMOINE »**

Par délibération n°2024-028 du 3 avril 2024, le Conseil municipal a approuvé la création du fonds de dotation communal dénommé « Fonds de dotation Écully Patrimoine ».

Ce fonds de dotation, créé dans le cadre de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, constitue un outil juridique destiné à soutenir des actions d'intérêt général à vocation patrimoniale et culturelle sur le territoire communal, en mobilisant des financements privés dans le cadre du mécénat.

Sa vocation principale est de contribuer à la préservation, à la valorisation et au développement du patrimoine communal, notamment à travers le soutien à des projets patrimoniaux d'intérêt général, aux

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260422-DELIB\_2026-039-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026

collections patrimoniales présentes sur le territoire, ainsi qu'aux interventions artistiques réalisées sur les bâtiments ou dans les sites patrimoniaux de la commune.

Conformément aux statuts adoptés lors de sa création, le Conseil d'administration du Fonds de dotation est composé de dix membres au maximum, parmi lesquels figurent quatre représentants issus du Conseil municipal.

Les représentants de la Ville sont nommés pour la durée de leur mandat municipal.

Il convient dès lors de procéder à la désignation des quatre membres appelés à représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du Fonds de dotation « Écully Patrimoine ».

Il est proposé de désigner 4 représentants du Conseil municipal à savoir : Madame Isabelle BUSQUET, Monsieur Jean-Claude MICHEL, Madame Géraldine BALLIGAND et Mme Nathalie BRUNEAU.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition statutaire du Fonds de dotation ne prévoyant expressément le recours au scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, décider à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote public à mains levées.

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-028 du 3 avril 2024 portant création d'un fonds de dotation communal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 29 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : « public à mains levées » ;

A la majorité par 28 voix pour et 1 abstention (liste « un nouvel élan pour Écully ! »)

- Désigne Madame Isabelle BUSQUET, Monsieur Jean-Claude MICHEL, Madame Géraldine BALLIGAND et Mme Nathalie BRUNEAU en tant que représentants du Conseil municipal afin de siéger au sein du Conseil d'administration de fonds de dotation « Écully Patrimoine ».

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 22 avril 2026

La Secrétaire,

  
Johanna BECKERT

Le Maire,

  
Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 29 AVR. 2026  
Le Maire

  
Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-21690811-20260422-DELIB\_2026-039-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2026  
Date de réception préfecture : 29/04/2026